

*Initiatives ministérielles*

Comme d'habitude, le leader du gouvernement à la Chambre interprète mal les Canadiens et l'opinion publique. Ce que les Canadiens souhaitent, c'est une meilleure direction de la part de leur gouvernement. Ils en ont assez des promesses creuses, des tractations secrètes et des tours de passe-passe. Nous en convenons avec eux, et nous avons hâte de voir un peu plus d'esprit d'initiative en face et un peu moins d'absurdités à propos des gens qui voudraient que leurs députés soient davantage présents dans leur circonscription.

Monsieur le Président, je peux vous dire, après avoir été élu à six reprises aux Communes, que si vous n'êtes pas dans votre circonscription et que vous ne faites pas votre travail, vous ne vous faites pas réélire par votre localité. J'espère que la plupart des députés, qui ont autant d'expérience aux Communes, sauront que c'est en travaillant qu'on se fait réélire. Si vous ne travaillez pas, vous n'êtes pas réélu. Et c'est tout un privilège que de représenter 100 000 personnes comme je le fais dans Ottawa-Vanier, et je prends cette responsabilité très au sérieux.

Je ne crois pas que le fait de me dire que les députés discréditent le Parlement en défendant des points de vue opposés améliore mon travail dans ma circonscription qui, heureusement, est tout près d'ici. Cela tient de la nature même des débats.

Ces propositions ont été soumises à l'opposition en janvier de cette année. Je voudrais simplement rectifier certains des faits mentionnés en Chambre hier par le leader parlementaire qui a déclaré que nous étudions ces propositions depuis un an. C'est absurde. Elles m'ont été transmises, en ma qualité de leader parlementaire de l'opposition, en janvier 1991, et je les ai fait circuler immédiatement parmi les membres de notre groupe parlementaire afin que ceux-ci les étudient.

Nous ne menons pas cette lutte pour épater la galerie. Nous la menons parce que nous nous opposons aux changements proposés, parce que nous croyons qu'ils ne vont pas raviver la confiance du public à l'égard du Parlement. Il se peut qu'une diminution du sectarisme politique, des démonstrations comme celle que nous a faite le whip du gouvernement ce matin, améliore la situation. J'en conviens. On pourrait aussi peut-être bâillonner un peu moins le Parlement. Ce gouvernement a eu recours au bâillon 34 fois en cinq ans. C'est incroyable.

Le gouvernement propose de réduire le temps accordé à l'opposition qui représente l'opinion de millions de Canadiens qui peuvent ne pas toujours être d'accord avec la politique gouvernementale. Les ministériels veulent faire passer le nombre de jours de séance de 175 à 134. Ils retranchent bon nombre des jours réservés à l'opposition au cours desquels nous pouvions exprimer dans cette Chambre les inquiétudes de nos électeurs, c'est-à-dire

les 25 jours ou à peu près par année dont l'opposition dispose pour orienter le débat lors d'une journée réservée à l'étude des crédits.

[Français]

En réduisant de 41 le nombre de jours de séance, le gouvernement se libère de 41 périodes de questions. Peut-être que cela va améliorer, mais je n'ai pas l'impression, monsieur le Président, que cela va changer grand-chose. Cela va peut-être endormir un peu plus les médias d'information qui ne regardent que la période de questions, qui ne s'intéressent qu'à ces 45 minutes quotidiens d'activités partisans—je le reconnais—mais qui ne regardent pas les débats en Chambre en dehors de cette période, qui ne vont pas en comité ou très rarement pour s'occuper de voir ce que les députés y font, alors que c'est là que le travail se fait en grande partie par des députés sérieux qui travaillent aux documents qui leur sont présentés, des lois, des projets, des rapports. On n'entend pas parler de cela, monsieur le Président. Oh, non! Lors de ces 45 minutes où il peut y avoir une incartade entre deux députés, si c'est drôle, ils vont rire, si c'est «plate», ils vont dire que c'est «plate»; si l'opposition a manqué le coup, ils vont dire que l'opposition n'est pas «dedans».

On se demande, monsieur le Président, si le cynisme—je pense que c'est le mot le plus approprié—le cynisme, dis-je, qui existe actuellement dans les médias envers ce Parlement, envers la Chambre des communes, n'est vraiment pas une raison sérieuse de s'inquiéter.

Le gouvernement limite à 15 minutes par jour le temps alloué à la présentation des pétitions provenant des Canadiens. Monsieur le Président, cette limite est d'autant plus inutile qu'en moyenne, dans les deux dernières années, cela a été huit minutes par jour, huit minutes consacrées aux pétitions. Le gouvernement dit qu'il va réduire cela à 15. Je ne comprends pas!

De plus, ces pétitions ont été rédigées, circulées, signées, expédiées pour dépôt à la Chambre par des Canadiens et Canadiennes de toutes souches, riches, pauvres, politisées ou non. La pétition est un moyen légitime, légal et démocratique pour le citoyen ordinaire de faire connaître son opinion sur une question qui le préoccupe.

Le gouvernement veut réduire le temps alloué aux débats sur le discours du Trône des huit jours qu'il est à six jours, alors qu'en 1 611 heures de débats, dans les dernières deux années, 27 heures, monsieur le Président, ont été consacrées au discours du Trône. Pourtant, le discours du Trône, c'est important. C'est là où le gouvernement donne le ton à la session qui commence. Il donne la direction qu'il entend prendre. Les députés, tant ceux du gouvernement que de l'opposition, trouvent important de prendre part à ce débat puisqu'ils peuvent, durant ce débat, y traiter des sujets variés touchant leurs circonscriptions.